

RESEAU REHAL

Ateliers Vulnérabilités résidentielles

WORKING PAPER N° 1

Première séance juin 2012

Si l'on définit la vulnérabilité résidentielle comme le risque de voir des conditions d'habitat se détériorer le champ d'investigation dépasse largement celui de l'habitat insalubre. Néanmoins si celui-ci désigne un cas extrême, c'est à dire l'atteinte à la santé selon la définition la plus rigide, et se désigne comme un danger personnel pour l'imaginaire collectif (chacun a peur de tomber dans...) explorer le champ descriptif de l'habitat insalubre ou du mal logement, du taudis, du bouge, etc permet d'appréhender la manière dont les sociétés traitent la question de la production, de la reproduction et de la distribution du bien logement. En évoquant donc des formes extrêmes de vulnérabilités qui pourraient se répartir selon le manque de capitaux et/ou de capacités (Sen) mon objectif est de montrer comment des sociétés conçoivent leurs crises du logement et leurs modes d'action.

L'objectif est ambitieux mais si le logement est devenu un problème public au milieu du 19^e siècle à partir du moment où l'on s'est intéressé à l'habitat insalubre on voit bien que cet objet est loin d'être marginal mais au contraire central pour les politiques du logement.

Dans cet exposé je vais partir d'éléments assez épars de réflexion constituées par des recherches déjà anciennes (sur la « découverte » des îlots insalubres à Paris au milieu 19^e milieu 20^e, ma thèse, sur les « aventures » des mots du mal logement, des notes de lectures sur les ouvrages et recherches qui jalonnent comme celui de Elsbeth Kalf ou de Pascale Dietrich) pour proposer des pistes de travail.

1. Explorer les mots c'est s'intéresser à des récits, c'est à dire à des mise en dispositif d'acteurs et de modes d'action. Si les mots n'existent pas sans leur usage et leur contexte, cela est d'autant plus intéressant dans le domaine de la vulnérabilité lorsque la fragilité sociale est négociée puisque le mal logement donne autant droit en théorie à la démolition et à l'expulsion qu'à un nouveau logement. Parcourir ces éléments tirés de mes articles sur l'histoire du mot taudis dans les Aventures des mots de la ville (Coudroy de Lille, Topalov) et dans les mots de la stigmatisation dirigé par Jean Charles Depaule) ...

2. Il est donc patent qu'il y a des stratégies de désignation et pour encore aller plus loin des opérations de totalisation (parler d'habitat insalubre, défectueux...etc) ce qui laisse au sociologue la possibilité de s'interroger sur le ou les groupes à qui profitent cette totalisation, pourquoi et comment ils l'imposent. Est ce un groupe professionnel, un groupe militant qui l'agitent ? On ne reviendra pas sur tous les errements de la définition de l'insalubrité au 19-20^{ème} (le bâti, les équipements, les quartiers, les immeubles, les populations) ni sur toutes techniques qui permettent de le compter, de le cartographier. Mais ce qu'il faut souligner dans l'émergence du vocabulaire humanitaire sur le logement (je veux dire l'émergence du terme « indigne » ou « indécent » dans les textes de lois) c'est le retour de la plainte alors que des mouvements de contestation se durcissent et se multiplient dans toutes les zones de la fragilité sociale jusqu'aux précaires (Jeudi Noir par exemple). Certes il ne s'agit pas de plaintes de voisinage ou de propriétaires (Kalf) selon des mécanismes ségrégatifs dopés par l'apprentissage des règles d'hygiène, certes la plainte ouvre des droits (Dalo) ...mais sur quoi reposent-elles ? S'agit-il plus de normes de construction que de normes de comportement ? L'exemple du traitement politique y compris médiatique de la question de la précarité énergétique permet d'en douter (thèse de Johanna Lees) . On peut se demander alors comment la plainte institutionnelle (qu'on appelle techniquement la « dénonciation d'insalubrité ») et la plainte individuelle, peu ou prou construite par des collectifs non institutionnels sont adoptées et gérées. A ce titre n'est-il pas possible de penser qu'il y a comme un marché de la plainte à l'instar de ce que Pascale Dietrich propose pour le logement intolérable ou l'on voit que les raisons d'être relogées dépassent et de loin le cadre strict de l'habitat ? Ne peut-on pas poser l'hypothèse alors qu'il y aurait une régulation de la plainte, institutionnelle ou non, qui renverrait à une transformation des normes et pour aller dans le sens de Claire Levy-Vroëlant c'est à dire un autre rapport à l'Etat providence, teinté de judiciarisation ?

3. On peut à partir de ces considérations revenir aux catégories descriptives de « la crise du logement » et s'intéresser aux formes résidentielles de vulnérabilités qui sont mises en scène et aux solutions qui en découlent que celles-ci soient envisagées spatialement (destruction de zones, de quartiers...) ou de manière sectorielle vis à vis de segments de population, ou de produits architecturaux.

On peut faire l'histoire de ces crises (travaux en cours de Voldman et co) mais aussi s'intéresser à leurs traitements dans d'autres situations économiques et démographiques, s'intéresser donc aux circulations entre l'univers académique et politique et évidemment entre les chercheurs de différentes contrées.

"Habitat précaire, vulnérabilités résidentielle et/ou pauvreté"

Agnès Deboulet

Le lien entre pauvreté monétaire, vulnérabilité résidentielle et habitat précaire, présent dans les représentations ordinaires et les catégories cognitives savantes (Bonnetcase, 2011), circonscrit -dans la plupart des pays en développement- la pauvreté aux lieux d'habitat non-réglementaire ou d'apparence précaire, occultant de fait la connaissance de la répartition spatiale de la pauvreté et de ses déclinaisons sociales. Il faudrait aussi répéter que les quartiers populaires auto-produits, majoritaires dans la plupart des villes du Sud sont loin d'être homogènes socialement. Ils connaissent même des « trajectoires de quartier » accompagnant des mobilités sociales et résidentielles très contrastées. Or, par raccourci, solution de facilité, la catégorie agglomérée -très contestable- de taudis ou *slum* pour qualifier un habitat fait de matériaux non durables, privés de sécurité foncière et/ou privé de services adéquats est devenue un des axes de lutte contre la pauvreté avec la cible 7d de l'ONU : « améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants de taudis », sans que soit pensés les contrastes, dynamiques et différenciations entre ces sous-ensembles (à l'échelle inter-urbaine et intra-urbaine)¹.

1. Vulnérabilité résidentielle

Elle n'est pas seulement réductible à la qualité ou au statut de l'habitat mais aussi au fonctionnement des marchés du logement et aux prix fonciers. Car la précarité foncière est à l'origine d'un sous-équipement, d'une répartition inégalitaire qui est un facteur pénalisant. Ainsi, dans les quartiers de squatt foncier en effet l'absence de reconnaissance par l'Etat s'accompagne d'une privation des services de base tels que l'éducation publique. D'autres discriminations par les équipements et services pourraient être évoqués, mais l'éducation nous semble significative des obstacles structurels pour assembler des *capacités* permettant de sortir de la pauvreté. L'analyse de E. Duflo et alii (2010) sur le décalage entre les indicateurs de performance éducative résumés par le taux de scolarisation et d'alphabétisation et la capacité des enfants à être en capacité de lire avec aisance et de comprendre les contenus rappelle qu'il ne suffit pas d'ouvrir des écoles et de recruter des enseignants pour que les élèves étudient. La précarité résidentielle rend difficile la scolarisation dans les secteurs d'habitat précaire car la distance est trop longue, les enfants étudient dans des classes surpeuplées, les enseignants peu motivés ou fortement absentéistes... auquel s'ajoute la privation de bras pour aider la famille ou pour garder les autres enfants.

La vulnérabilité peut être définie comme l'exposition au risque (une sur-exposition) et l'absence ou la probabilité de ne pas pouvoir s'en protéger. Exemples de vulnérabilité résidentielle dans les secteurs d'habitat précaire :

- . le risque de délogement par expulsion.
- . les risques naturels (glissements de terrain, zones inondables)
- . les risques sociaux et guerre ou urbicide ciblé : Rio, guerre contre les narcos dans les favelas ; banlieue sud de Beyrouth (M. Fawaz)
- . créées par une « politique du risque » justifiant un recours croissant à la normalisation et à l'éviction (sur le Brésil, R. Soares Gonçalves)

2. Insalubrité, inadaptation et illégalisme

La thématique de l'insalubrité est une constante pour justifier la démolition ou l'éviction, à l'exception relative des projets récents de rénovation urbaine de logements sociaux (en Europe ou Etats-Unis). Elle est convoquée avec d'autant plus de forces que le problème est réel, permet la mise en place d'outils urbanistiques d'exception (expropriation renforcée dans le cas parisien, M. Halbwachs ou de Y. Fijalkow). On sait aussi que l'argument d'insalubrité institué en politique publique recouvre des réalités socio-spatiales et des conditions

¹ Développements à paraître sur n° en ligne du Ceri, spécial pauvreté, 2012, ceriscope.sciences-po.fr/

d'habitation très différentes : dans certains cas matériaux précaires et absence d'équipement ; sur-occupation ou surpeuplement ; conditions indignes d'habitation.

Mais surtout pour justifier de l'impossible réhabilitation, ce discours doit s'appuyer et construire des preuves : casier sanitaire au XIXème en France ; dégradation de l'état du bâti et dangerosité à Belleville ou dans les opérations de Résorption d'Habitat Insalubre, risque léthal dans les pays « du sud ».

La thématique de la modernisation est également d'une certaine façon toujours présente en premier ou en arrière-plan. Le projet modernisateur s'accompagne souvent d'une dévalorisation symbolique du tissu urbain et du tissu social des secteurs privés : paupérisés (Marseille), dégradés (socialement aussi)...du logement indigne à la population indigne il n'y a parfois qu'un pas.

Dans tous ces cas, le projet social ou politique est donné à voir de façon variable. Le vocabulaire est choisi aussi pour ne pas susciter de solidarité ou d'animosité. Squatters considérés comme des intrus qui ne sont pas à leur place, la politique de « slum clearance » coïncide avec du nettoyage social (en Inde, V. Dupont, 2011)

Au final, les situations les plus conflictuelles situations débouchent sur une **expression de risque pluriel** qui peut renforcer la peur de perdre ; et le sentiment de dépossession matériel ou symbolique.

3. Habitat précaire : définir par la forme et surtout les filières

Nous avons vu que la vulnérabilité résidentielle est indirectement seulement fonction des matériaux utilisés. Il faut donc être en capacité d'appréhender variété des configurations de types d'habitat qui, tout autant que les bidonvilles, offrent aussi des conditions d'habitat très difficile : par exemple les bidonvilles verticaux dans du logement social surpeuplé (Alger, cité de France), co-propriétés dégradées, surélévations sur du bâti privé de bonne facture (centre-ville du Caire).

L'habitat précaire est surtout défini par la fragilité du statut foncier. On parle de sécurité et d'insécurité résidentielle pour caractériser l'habitat précaire. Il y a en effet un parallélisme élémentaire entre formes d'illégalisme ou de non reconnaissance de l'occupation /// la précarité de la tenure foncière /// la fragilité du bâti. Ces variations suivent le croisement entre situation macro-économique et politique du logement à diverses échelles géographiques. On peut dire que les pays les moins avancés connaissent une majorité d'habitat précaire mais qu'il n'a pas la même connotation négative que dans les pays plus riches. En outre, le type d'habitat précaire et sa prévalence sont largement fonction des inégalités à l'échelle nationale.

La gradation des formes de vulnérabilité : squatt ; squatt marchand ; lotissement clandestin. Elle recoupe : les éléments de tenure foncière ; de production du sol à bâtir ; les niveaux de légalité ; d'urbanité et reconnaissance ; les type d'interventions.

